

Convocation du 11 mars 2015

SÉANCE DU 24 MARS 2015

Le vingt-quatre mars deux mil quinze à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de BIVILLE, légalement convoqués, se sont réunis dans la salle de la mairie en séance ordinaire sous la présidence de Jean ARLIX, Maire.

PRÉSENTS : Jean ARLIX, Mathias LEGUERRIER, Pierline LEDUC, Liliane LECERF, Philippe MERCIER, Valérie BIGOT, Nicole CEDRA, Emmanuelle LARQUET, Noël LEFEVRE et Xavier RENAULT.

Serge DEGOUEY a quitté la séance à 19 H 30.

ABSENT : Denis BIENVENU a donné pouvoir à Pierline LEDUC, Maryline CHUQUET a donné pouvoir à Nicole CEDRA, Pierre TARDIF et Christian BUNEL (excusés)

SECRETAIRE : Xavier RENAULT

Délibération n° 2015 – 022– Budget Commune : Approbation du compte administratif 2014

Le conseil municipal délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2014 dressé par Jean ARLIX, maire, après s'être fait présenter le budget et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1) lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre 011	Charges à caractère général	142 131.65 €
Chapitre 012	Charges de personnel	181 373.99 €
Chapitre 014	Atténuation de produits	12 018.00 €
Chapitre 042	Opération d'ordre de transfert entre sections	466.00 €
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	64 060.83 €
Chapitre 67	Charges exceptionnelles	464.85 €
TOTAL		400 515.32 €

RECETTES

Chapitre 70	Produits des services	14 514.94 €
Chapitre 73	Impôts et taxes	239 059.38 €
Chapitre 74	Dotations, participations	85 408.79 €
Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	67 331.26 €

TOTAL **406 314.37 €**

Excédent antérieur reporté **103 837.88 €**

Excédent de clôture **109 636.93 €**

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Article 21316	Equipement cimetière	2 332.20 €
Article 2182	Matériel de transport	26 227.08 €
Article 2188	Autres immobilisations corporelles	1 378.09 €
Article 2313	Constructions	5 535.15 €
Article 2315	Installation, matériel et outillage	2 407.62 €

TOTAL **37 880.14 €**

RECETTES

Article 28041641	Operations d'ordre de transfert entre sections	466.00 €
Article 10222	FC TVA	21 723.00 €
Article 10226	Taxe d'aménagement	2 388.14 €
Article 1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	237 034.50 €
Article 1342	Amendes de police	601.00 €
Article 165	Dépôts et cautionnement	550.00 €

TOTAL **262 762.64 €**

Excédent antérieur reporté **6 210.16 €**

Excédent de clôture **231 092.66 €**

Délibération n° 2015 – 023 – Budget Gîtes les Gravelots – Approbation du compte administratif 2014

Le conseil municipal délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2014 dressé par Jean ARLIX, maire, après s'être fait présenter le budget et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1) lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre 011	Charges à caractère général	35 088.94 €
Chapitre 012	Charges de personnel	22 394.70 €
Chapitre 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	36 856.00 €

TOTAL **94 339.64 €**

RECETTES

Chapitre 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	9 608.04 €
Chapitre 70	Vente de produits fabriqués	41 043.59 €
Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	11 739.00 €

TOTAL **62 390.63 €**

Excédent de clôture reporté **16 683.02 €**

Déficit de clôture **15 265.99 €**

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Chapitre 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	9 608.04 €
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	6 527.98 €
Chapitre 23	Immobilisations en cours	9 354.00 €

TOTAL **25 490.02 €**

RECETTES

Chapitre 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	36 856.00 €
TOTAL		36 856.00 €
Excédent de clôture reporté		7 000.00 €
Excédent de clôture		18 365.98 €

**Délibération n° 2015 – 024 – Budget Commune :
Approbation du compte de gestion 2014**

Le conseil municipal,

Après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des résultats de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2014 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordres qu'il lui a été prescrit de passer dans ces écritures.

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2014, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2014, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Délibération n° 2015 – 025 – Budget Gîtes les Gravelots : Approbation du compte de gestion 2014

Le conseil municipal,

Après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des résultats de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2014 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordres qu'il lui a été prescrit de passer dans ces écritures.

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2014, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2014, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Délibération n° 2015 – 026 - Budget Commune : Affectation des résultats 2014

Le Conseil municipal décide d'affecter les résultats 2014 comme suit :

RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT 2014

Résultat de l'exercice 2014	5 799.05 €
Résultat antérieur 2013 reporté	103 837.88 €
RÉSULTAT A AFFECTER	109 636.93 €

SOLDE D'EXÉCUTION INVESTISSEMENT 2014

Résultat de l'exercice 2014	224 882.50 €
Résultat antérieur 2013 reporté	6 210.16 €
RESULTAT POSITIF D'INVESTISSEMENT	231 092.66 €

AFFECTATION RESULTAT

1°) Affectation en investissement 001	231 092.66 €
Affectation en investissement 1068	6 511.34 €
2°) Affectation en fonctionnement R 002	103 125.59 €

Délibération n° 2015 – 027– Budget Gîtes les Gravelots : Affectation des résultats 2014

Le conseil municipal décide d'affecter les résultats 2014 comme suit :

RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT 2014

Résultat de l'exercice 2014	- 31 949.01 €
Résultat antérieur 2013 reporté	16 683.02 €
RÉSULTAT A AFFECTER	- 15 265.99 €

SOLDE D'EXÉCUTION INVESTISSEMENT 2014

Résultat de l'exercice 2014	11 365.98 €
Résultat antérieur 2013 reporté	7 000.00 €
RESULTAT POSITIF D'INVESTISSEMENT	18 365.98 €

AFFECTATION RESULTAT

1°) Affectation en investissement R 001	18 365.98 €
2°) Affectation en fonctionnement D 002	15 265.99 €

Délibération n° 2015 – 028– Transfert somme destinée à être placée en bons du trésor vers le programme « Rénovation intérieur et extérieur de la salle communale »

Afin de financer le programme de Rénovation intérieur et extérieur de la salle communale d'un montant de 200 000 € le Maire propose de réduire de 153 486 € la somme de 220 100 € reportée à l'article 272 du budget 2015. (Titres immobilisés).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, donne son accord pour réduire de 153 486 € la somme de 220 100 € reportée à l'article 272 du budget 2015. (Titres immobilisés).

Délibération n° 2015 – 029 – Subvention du budget communal vers le budget des gîtes

Le Maire informe que les budgets des services publics à caractère industriel ou commercial exploités en régies, affermés ou concédés, doivent être équilibrés en recettes et en dépenses (art. L. 2224-1 du CGCT). Il est interdit aux communes de prendre en charge dans leur budget propre des dépenses au titre de ces services (art. L. 2224-2 du CGCT).

Toutefois, sur délibération motivée du conseil municipal, il peut être dérogé à ce principe (art. L. 2224-2 du CGCT) dans l'un des trois cas suivants :

- 1°- Lorsque les exigences du service conduisent la collectivité à imposer des contraintes particulières de fonctionnement
- 2°- Lorsque le fonctionnement du service exige la réalisation d'investissements qui, en raison de leur importance et eu égard au nombre d'usagers, ne peuvent être financés sans augmentation excessive des tarifs ;
- 3°- Lorsqu'après la période de réglementation des prix, la suppression de toute prise en charge par le budget de la commune aurait pour conséquence une hausse excessive des tarifs.

La somme portée chaque année en amortissement sur le budget des gîtes les Gravelots entraîne une impossibilité d'équilibre de la section de fonctionnement.

Considérant,

Que l'amortissement est une dépense obligatoire d'investissement et que celle-ci au vu de son importance ne peut être supportée par le budget des Gîtes les Gravelots qui s'en trouverait déficitaire,

Que l'équilibre du budget obligerait une augmentation des tarifs de 73 %. Ceux-ci ayant été basés sur les tarifs appliqués dans la région et qu'une augmentation serait préjudiciable à la commercialisation des gîtes, il est impensable de les augmenter.

Le Maire propose conformément à l'art. L. 2224- 2 en son 2° ci-dessus de verser une subvention de 27 058 € à l'article 67442 du budget commune ce qui correspond à l'amortissement des bâtiments : 36 200 € et d'une déduction de l'amortissement aux subventions d'équipement reçues dans le cadre des travaux : 9 142 €. Cette subvention pourrait être versée sur les budgets de 2015 à 2019 soit 5 années.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord pour verser une subvention de 27 058 € à l'article 67442 du budget commune vers le budget Gîtes les Gravelots et ce sur les budgets de 2015 à 2019.

Délibération n° 2015 – 030 – Modification des dépenses du budget communal affectées au budget des Gîtes les Gravelots

Le maire informe que le conseil municipal par délibération n° 2014 – 005 du 17 février 2014 a arrêté la liste des dépenses affectées aux Gîtes les Gravelots.

Après une année de fonctionnement et afin d'ajuster les dépenses affectées au budget des gîtes les Gravelots, considérant que les voiries et espaces verts sont des espaces publics de la commune et que les travaux d'entretien affaissant aux gîtes effectués par le personnel communal, le sont sans augmentation de leur nombre d'heures de travail, mais résultent d'une optimisation des tâches, il est nécessaire de modifier la liste des dépenses affectées au budget des gîtes.

Le maire propose de modifier la liste des dépenses affectées aux Gîtes les Gravelots et de l'arrêter comme suit :

1 –Frais de personnel

- Agent affecté à l'accueil des locataires, à l'entretien du linge, du matériel et au ménage des locaux à raison de 10 H / 35 H : Carole TRAVERT
- Agents non titulaires de droit public engagés pour faire face à un accroissement temporaire d'activité lié aux périodes de locations des gîtes.

Les frais de personnel comprennent les salaires, les charges sociales, les cotisations assurance de personnel, Amicale territoriale de la Hague et CDAS 50.

2- Charges diverses :

- Contrôle annuel APAVE : 29.74 % de la facture globale

- Impôts fonciers :
 - o Adresse : 5122 VLG LES GRAVELOTS
 - o Adresse : 0143 RUE DE L'EGLISE
- Charges fiscales
- Charges liées à la collecte des ordures ménagères
- Assurance : contrat VILLA3 CONTRAT N°1052 (ou remplaçants) au prorata de la surface développée des gîtes (1499 m)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité donne son accord sur cette proposition.

Délibération n° 2015 – 031 – Vote des taux d'imposition 2015

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de ne pas modifier les taux d'imposition pour l'année 2015 comme suit :

	Bases d'imposition	Taux	Produits
Taxe d'habitation	261 300	11.52 %	30 102 €
Taxe foncière bâti	209 900	22.91 %	48 088 €
Taxe foncière non bâti	34 800	23.70 %	8 248 €
Total			86 438 €

Délibération n° 2015 – 032 – Budget commune : Vote du budget 2015

Le conseil municipal vote le budget 2015 par chapitre en

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre 011	Charges à caractère général	159 009.59 €
Chapitre 012	Charges de personnel	201 600.00 €
Chapitre 014	Atténuation de produits	24 000.00 €
Chapitre 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	466.00 €
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	68 505.00 €
Chapitre 67	Charges exceptionnelles	28 108.00 €
TOTAL		481 688.59 €

Commune de Biville (Manche)
Réunion du conseil municipal du 24 mars 2015

RECETTES

Chapitre 002	Excédent fonctionnement reporté	103 125.59 €
Chapitre 013	Atténuation de charges	500.00 €
Chapitre 70	Produits des services	18 540.00 €
Chapitre 73	Impôts et taxes	240 093.00 €
Chapitre 74	Dotations, participations	76 080.00 €
Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	43 300.00 €
Chapitre 77	Produits exceptionnels	50.00 €
TOTAL		481 688.59 €

Le conseil municipal vote le budget 2015 par chapitre en

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Chapitres	Libellé compte	Voté	Report
Chapitre 16	Dépôts et cautionnement		1 131.00 €
Chapitre 204	Fonds de concours CCH		16 954.00 €
Chapitre 23	Immobilisations en cours	200 000.00 €	
Chapitre 27	Titres immobilisés	- 153 486.00 €	220 100.00 €
TOTAL		46 514.00 €	238 185.00 €

RECETTES

Chapitre 001	Excédent d'investissement reporté	231 092.66 €	
Chapitre 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	466.00 €	
Chapitre 10	Dotations fonds divers et réserves	52 009.34 €	
Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	550.00 €	581.00 €
TOTAL		284 118.00 €	581.00 €

**Délibération n° 2015 – 033 - Budget Gîtes les Gravelots :
vote du budget 2015**

Le conseil municipal vote le budget 2015 par chapitre en

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre 002	Déficit d'exploitation reporté	15 265.99 €
Chapitre 011	Charges à caractère général	34 850.00 €
Chapitre 012	Charges de personnel	20 000.00 €
Chapitre 042	Opération d'ordre de transfert entre sections	37 291.00 €

TOTAL **107 406.99 €**

RECETTES

Chapitre 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	9 608.04 €
Chapitre 70	Produits des services	70 740.95 €
Chapitre 74	Subventions d'exploitation	27 058.00 €

TOTAL **107 406.99 €**

Le conseil municipal vote le budget 2015 par chapitre en

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Chapitres	Libellé compte	Voté
Chapitre 040	Opération d'ordre de transfert entre sections	9 608.04 €
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	6 672.94 €
Chapitre 23	Immobilisations en cours	40 000.00 €

TOTAL **56 280.98 €**

RECETTES

Chapitre 001	Excédent d'investissement reporté	18 365.98 €
Chapitre 040	Opération d'ordre de transfert entre sections	37 915.00 €

TOTAL **56 280.98 €**

Délibération n° 2015 – 034 – Gîtes les Gravelots : achat linge de lit jetable- choix du fournisseur

Afin de réduire les coûts et le temps passé au linge de lit, le maire propose d'acheter du linge de lit jetable, trois entreprises ont été consultées.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord sur le devis le mieux disant (Rapport qualité/prix) émanant de PRORISK – 69542 CHAMPAGNE AU MONT D'OR pour un montant de 2 961.00 HT – 3 553.20 € TTC. La commande sera effectuée en deux fois selon la trésorerie des Gîtes les Gravelots

Délibération n° 2015 – 035 – Gîtes les Gravelots : Offres promotionnelle sur le tarif des séjours

La commission des gîtes propose de faire une réduction de 30 % sur le tarif des gîtes pour une location de 3 semaines minimum. La réduction serait opérée sur l'ensemble du séjour et ce quelle que soit la saison.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité donne son accord sur cette proposition.

Délibération n° 2015 – 036 – Gîtes les Gravelots : cadeau de bienvenue – choix et modalités

La commission des gîtes propose de faire un cadeau de bienvenue aux locataires des gîtes (si durée de location significative). Les cadeaux seraient les suivants :

- sachets de 5 financiers gratuits, sachets de 250 g de financiers au prix unitaire de 2 € TTC seront pris à la Maison du Biscuit – Hameau Costard 50270 SORTOSVILLE EN BEAUMONT
- bouteilles de cidre au prix unitaire de 3.10 € TTC seront prises chez Théo Capelle SARL – 50340 SOTTEVILLE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité donne son accord sur cette proposition.

Questions diverses

- Il faudrait envisager le déplacement du calvaire situé à l'entrée le Chemin de la Fontaine. *Un courrier sera fait en ce sens à la Direction Régionale des Affaires Culturelles.*
- Revoir l'aménagement du terrain de boules. Ce réaménagement se fera en interne par le personnel communal
- La commune de Querqueville dispose de 2 modules de skate parc d'occasion, ceux-ci nous sont proposés à 1 000 € l'unité. Un projet pourrait être aménagé en dessous du plateau sportif. Nous en débattons lors d'une prochaine séance avec un bilan chiffré de l'ensemble.